

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-037-2017-10

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2017

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt IDF-2017-10-31-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire. (4 pages) Page 3

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2017-10-17-013 - ARRÊTÉ n°2017-005 ORD portant délégation de la signature du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 8

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-10-31-001

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-011 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE:

Article 1^{er}: Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- M. Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint;
- M. Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;

Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-france, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142)
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 action 1).

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 action 2)
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724)

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3: L'arrêté n° IDF-2017-09-04-006 du 4 septembre 2017 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 3 1 0CT. 2017

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Anne BOSSY

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Sébastien FAUGERE, secrétaire général, Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité, Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information Aurélie MAZZOLENI, responsable CEPEC Adel ZIDI, responsable logistique Nathalie GARRIGUES, responsable et déléguée régionale de la formation continue

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuelle LARIVIERE, cheffe du service Dominique DANCE, adjointe à la cheffe de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service Elvira MELIN, adjointe au chef de service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service Jonathan SAULNIER, adjoint au chef de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, chef du service Yamine AFFEJEE, adjoint à la cheffe de service

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité au travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

2) DRIAAF site de Paris - Vaugirard

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures Marc MICHEL, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

3) DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

4) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL) Ludovic DUBOIS, chef de pôle Zineb HADJOU-LEPINOIS, adjointe au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Karine GUILLAUME, directrice Jean-Blaise DAVAINE, adjoint de la directrice Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2017-10-17-013

ARRÊTÉ n°2017-005 ORD

portant délégation de la signature du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement



ARRÊTÉ n°2017-005 ORD

portant délégation de la signature du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2015, nommant Madame Alexandra ENGELBRECHT, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2015279-0014 du 6 octobre 2015 portant délégation de la signature administrative du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC).

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2016 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° IDF-2017-06-19-022 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire

VU l'arrêté n°2017-005 du 27 septembre 2017 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles :



ARRÊTE:

Article 1:

A compter du 1^{er} octobre 2017, dans le cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 724, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

- Madame Mélanie QUILLARD, cheffe du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes;
- Madame Stéphanie AUTHIER, adjointe au chef du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes;
- Monsieur Ugo TRUFFERT, coordonnateur du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, responsable des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations;
- Madame Marilyne MERIAUX, gestionnaire du Pôle « Chorus » et régisseuse de recettes, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, responsable des recettes et gestionnaire de la liquidation des recettes;
- Madame Anissa BOURAS, gestionnaire du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations;
- Madame Nicole SEQUESTRA, gestionnaire du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations.

Article 2:

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région IIe-de-France.

Fait à Arcueil, le 17 octobre 2017

Pour le préfet de la région Île-de-France, et par délégation,

Vincent GOUDET Directeur du SIEC



Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- Madame Mélanie QUILLARD, cheffe du Département Financier,



- Madame Stéphahie AUTHIER, adjointe au chef du Département Financier,

- Monsieur Ugo TRUFFERT, coordonnateur du pôle Chorus,

- Madame Maryline MERIAUX, gestionnaire du pôle Chorus et régisseuse de recettes,

- Madame Anissa BOURAS, gestionnaire du pôle Chorus, suppléante de la régie de recettes

 Madame Nicole SEQUESTRA, gestionnaire du pôle Chorus, suppléante de la régie de recettes

egicha